



**HAL**  
open science

# Les politiques migratoires françaises : Modèle républicain et hiérarchisation morale des cultures

Jocelyne Streiff-Fénart

► **To cite this version:**

Jocelyne Streiff-Fénart. Les politiques migratoires françaises : Modèle républicain et hiérarchisation morale des cultures. Chandivert A. et Alevêque G. La moralisation de la culture, éthiques et politiques des appartenances et des différences, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, pp.161-174, 2023, Ethnologie de la France et des mondes contemporains. halshs-03503326v2

**HAL Id: halshs-03503326**

**<https://shs.hal.science/halshs-03503326v2>**

Submitted on 15 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Les politiques migratoires françaises :**

## **Modèle républicain et hiérarchisation morale des cultures**

Jocelyne Streiff-Fénart

### **Introduction**

Les politiques migratoires françaises sont réputées être inspirées par ce que l'on désigne comme le « modèle républicain ». Les principes qu'évoque ce syntagme (l'indivisibilité du peuple français, le lien entre nationalité et citoyenneté, la laïcité, l'égalité des citoyens devant la loi) sont des marqueurs de l'identité nationale, tout en faisant l'objet d'interprétations divergentes de la part des acteurs politiques qui s'en réclament ou le contestent. Le statut analytique du dit « modèle républicain » est également source de désaccord chez les chercheur·e·s qui l'étudient. Certain·e·s lui dénie toute validité descriptive et le réduisent à sa fonction idéologique ou performative (Lochak 2007), d'autres en assument la dimension normative conçue comme un idéal régulateur (Schnapper 2006).

Les politiques migratoires y font peu référence avant les années 1980. Il a ensuite été mobilisé de plus en plus intensivement dans les controverses qui ont animé les débats publics sur l'immigration. Depuis que l'immigration de travail en provenance des anciennes colonies s'est transformée en immigration familiale, l'affirmation d'une tradition typiquement française de l'intégration des immigrés, s'est construite en opposition à l'image repoussoir du multiculturalisme anglo-saxon (Bertossi 2009). La référence au « modèle républicain » a fonctionné à la fois comme un prisme à travers lequel on réinterprète le passé et une grille de lecture des événements présents. La comparaison entre l'intégration supposée sans problème des anciennes immigrations européennes (il faut entendre blanches et catholiques) et les difficultés que poserait celle

des immigrations les plus récentes a paradoxalement attesté la réalité de ce modèle par le constat de sa « crise ».

### **1-Au cœur du « modèle républicain » : l'idéologie politique de l'assimilation**

Si l'on peine à saisir sa consistance effective et sa constance dans les politiques migratoires, le « modèle républicain » renvoie à un discours politique qui a sa propre généalogie. De façon explicite ou implicite, assumée ou occultée, il s'appuie sur des traditions intellectuelles qui ont contribué à forger une version spécifiquement française de l'assimilation. On peut schématiquement distinguer trois sources :

#### 1.1 L'humanisme des Droits de l'Homme

En proclamant le caractère naturel des droits de l'Homme et en les déclarant inaliénables et sacrés, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 porte à son apogée et traduit en termes juridiques la conception moderne de l'humanisme qui a accompagné l'expansion de l'Occident et sa domination sur le reste du monde. L'idéal politique d'une république basée sur les principes de l'égalité entre humains, de l'universalité de la raison, de la liberté fondamentale de l'homme, portés par la Révolution française, ne laisse guère de place à l'affirmation de cultures et d'institutions particularistes. Le principe du lien direct entre l'État et le citoyen, qui deviendra ultérieurement l'antienne des discours magnifiant le « modèle républicain », s'impose contre d'autres types de liens qui pourraient y faire obstacle : les corps intermédiaires visés par la loi Le Chapelier dès 1790, et les langues et traditions régionales qui font l'objet du rapport de l'Abbé Grégoire en 1794. En passant de l'abstraction au concret,

la primauté de l'universel se traduit, dans la mise en œuvre des politiques révolutionnaires, par une guerre contre les particularismes culturels et linguistiques des régions françaises, vus comme des traces d'archaïsme, des obstacles à l'émancipation, mais aussi des ferments de contre-révolution qu'il s'agit de réprimer. C'est donc d'abord sur l'espace intérieur que s'est manifestée l'ambivalence entre un humanisme universaliste et une vision ethnocentriste des Autres qu'on retrouvera dans l'espace colonial.

La brutalité de la pratique assimilatrice se trouve justifiée, et compensée, par la promesse du pacte républicain dont la célèbre phrase du député Clermont Tonnerre à propos de l'assimilation des Juifs a défini les principes politiques et moraux <sup>1</sup>. Ils ont durablement marqué la conception française de l'assimilation comme un contrat passé entre la République et les minoritaires : la première s'engage à traiter également les individus-citoyens sans tenir compte de leurs origines, les seconds s'abstiennent de revendiquer collectivement leur appartenance à des « Nations » selon le terme en usage au XVIII<sup>e</sup> siècle, ou comme on le dira ultérieurement à faire preuve de « communautarisme ».

## 1.2 L'évolutionnisme comme principe de hiérarchisation des cultures humaines

Dans le monde académique, l'évolutionnisme anthropologique désigne un ensemble de théories par lesquelles les chercheurs de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle cherchaient à rendre compte des changements historiques et à expliquer les différences entre les sociétés présentes sur la planète. Objet de débats parmi les savants, c'est dans sa version la plus unilinéaire et téléologique qu'il a été repris dans l'espace politique français où il

---

<sup>1</sup> « Il faut tout refuser aux Juifs comme nation ; il faut tout leur accorder comme individus ». (Stanislas Clermont Tonnerre, Assemblée nationale, 23 décembre 1789).

a fonctionné à plein comme idéologie de justification de l'impérialisme. Il se présente comme une doctrine progressiste qui a inspiré le fameux « devoir de civilisation » qu'on trouve chez des républicains comme Jules Ferry, mais aussi plus tard, quoique de façon plus nuancée, chez des hommes de gauche comme Léon Blum. Le postulat évolutionniste selon lequel l'humanité doit suivre le chemin qui amène les peuples vers le progrès universel confère à la colonisation la force morale d'inscrire à l'horizon le dépassement de l'infériorité des autochtones.

L'idéologie de la mission civilisatrice s'accommodait tout autant d'un paternalisme différentialiste que de l'institutionnalisation de droits inégaux. Pour la fraction progressiste des colonisateurs, c'est la « conquête morale », prônée par les Saint Simoniens au XIX<sup>e</sup> siècle, qui devait permettre de faire reconnaître aux indigènes les bienfaits de la France. Pour l'administration coloniale, le devoir de civiliser les peuples soumis justifiait le droit de leur imposer les lois du pays civilisateur<sup>2</sup>. L'idée que les colonisateurs européens et les populations locales appartenaient à des « races » différentes ne faisait guère de doute, mais cette croyance ne conduisait pas pour autant à renoncer à la doctrine assimilationniste pourtant fondée sur la croyance en l'unité du genre humain. Conçue en termes civilisationnels plutôt que biologiques, la hiérarchie raciale permettait de penser l'assimilation comme progrès des « races » inférieures sur le chemin de l'évolution culturelle, sous la houlette des colonisateurs européens.

Christophe Charles a souligné le caractère paradoxal du paradigme racial républicain : « L'anthropologie républicaine, si elle souligne les écarts et les spécificités de chaque « race », ne condamne pas définitivement les « races arriérées », la mission civilisatrice

---

<sup>2</sup> Par exemple dans cet arrêt de la 1<sup>ère</sup> chambre d'Alger de 1929 : *"Il convient de décider qu'un conflit s'élevant sur des questions de statut personnel doit se résoudre en faisant prévaloir le statut de la nation parvenue à un degré supérieur de civilisation, solution conforme à la mission du pays civilisateur"*.

peut réduire les écarts entre les Européens et les autres sans les supprimer totalement ».  
(Charles 2006).

On trouve donc en germe dans cette anthropologie républicaine coloniale une vision ambivalente des spécificités culturelles, alternativement conçues comme essentielles ou modifiables, comme incompatibles ou réductibles, ambiguïté qu'on retrouvera dans les politiques migratoires.

### 1.3 La conception française de la nation et du nationalisme

La conception française de la nation politique a trouvé une formulation restée célèbre dans la conférence d'Ernest Renan en 1882 : *Qu'est-ce qu'une Nation ?* (Renan 1992). Contre les liens objectifs ou naturels (la race, la langue, la géographie) Renan fait de la volonté et de la libre adhésion les facteurs ultimes de l'unité de la nation. On a maintes fois relevé l'ambivalence de ce texte où cohabitent une conception volontariste de la Nation et une exaltation du passé et du culte des ancêtres. « Le "*plébiscite de tous les jours*" », dit Gérard Noiriel, « ne concerne que ceux qui ont un passé commun, c'est à dire ceux qui ont les mêmes "racines" » (Noiriel 2001 : 95). Ces critiques ne rendent pas tout à fait justice au texte de Renan. S'il est vrai que la vision de la nation qu'il défend « suppose un passé », elle ne présume nullement une continuité généalogique. L'histoire de la nation est celle de la fusion de populations d'origines diverses et rien ne dit que l'héritage que ses membres actuels tiennent des ancêtres est réservé à des autochtones qui en seraient les ayants droits naturels. Si, comme il le rappelle, les nouveaux venus lors de la conquête normande ne se distinguaient plus du reste de la population « au bout d'une ou deux générations », rien n'interdit d'extrapoler qu'il en ira de même pour les vagues migratoires ultérieures, et de penser que les nouveaux venus pourront

s'approprier le riche legs de souvenirs qui constitue « le capital social » des citoyens français. Edgar Morin donne un témoignage éloquent de ce processus d'appropriation de la fierté nationale par lequel les enfants d'immigrés acquièrent une incorporation pleine et entière dans la Nation.

« J'en témoigne : fils d'immigré, c'est à l'école et à travers l'histoire de France que s'est effectué en moi un processus d'identification mentale. Je me suis identifié à la personne France, j'ai souffert de ses souffrances historiques, j'ai joui de ses victoires, j'ai adoré ses héros [...] Dans la francisation, les enfants reçoivent de bons ancêtres, qui leur parlent de liberté et d'intégration, c'est-à-dire de leur devenir de citoyens français » (Edgar Morin, *Le Monde*, 5 juillet 1991).

La conception civique de la nation qu'on attribue à Renan peut donc soutenir, bien qu'il ne prononce pas le terme, l'idée de l'assimilation comme subjectivation, comme naturalisation du nouveau venu par son intériorisation de ce qui fait la substance de la nation, autrefois l'histoire des ancêtres, aujourd'hui les valeurs républicaines.

Ces trois principes, s'ils ne constituent pas *ipso facto* le socle sur lequel s'est édifié un « modèle républicain », forment néanmoins une nébuleuse idéologique qui s'est déclinée dans les discours orientant ou justifiant les politiques migratoires, de façon toujours renouvelée en fonction des conjonctures historiques. Ils ont contribué à placer l'assimilation au cœur de la pensée politique française sur l'intégration des immigrés. Ils ont par ailleurs été, chacun pour leur part, porteurs de l'ambiguïté de cette notion qui affirme en théorie promouvoir une citoyenneté transcendant les différences culturelles, mais qui se traduit en pratique par un souci constant de les évaluer et de les hiérarchiser.

## **2 Politiques migratoires et représentations des immigrés en France : permanence et changements dans l'affirmation de la supériorité morale de « notre » culture**

Depuis les premières grandes vagues migratoires du début du XX<sup>e</sup> siècle, ces principes se sont combinés de façon diverse pour fournir au cas par cas des ressources à des discours de justification et d'autolégitimation des politiques publiques. On peut schématiquement repérer des moments clé dans l'évolution des politiques et des représentations de l'immigration, en soulignant toutefois que dans la réalité ces différentes séquences se chevauchent, que des éléments de discours, comme l'eugénisme, sont abandonnés, que certains refont surface d'une période à l'autre, tandis que d'autres apparaissent et gagnent en puissance.

### 2.1 L'utilitarisme migratoire : sélectionner les « bons » immigrés

Durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la gestion migratoire est orientée par une vision utilitariste de l'immigration (Morice 2000), visant à sélectionner les immigrés en fonction de leur apport démographique ou de leur utilité économique. Dans la période qui précède la Première Guerre mondiale, on va voir se préciser une hiérarchisation de la main d'œuvre étrangère plaçant les immigrés sur une échelle de désirabilité. À la base de cette échelle, on trouve des populations dotées de traits culturels puisés dans un large répertoire de préjugés raciaux qui les rendent supposément inaptes au travail industriel : l'indolence des Nord-Africains, la lenteur des Algériens, la passivité des Anamites. Au sommet de l'échelle figurent les immigrés désirables, dont le gouvernement établira une liste plaçant en tête Italiens et Polonais (Schor 1996 : 50-52).

C'est dans l'entre-deux guerres que va véritablement se mettre en place une réflexion politique sur l'immigration avec la constitution d'un corps de spécialistes, cumulant souvent les titres universitaires et les fonctions dans la haute administration.



L'entreprise de sélection va se trouver légitimée par leur stature de savant et rationalisée par le recours à des outils « scientifiques » (indices biométriques). Nationalisme xénophobe et racialisme eugéniste se combinent pour soutenir les pratiques d'exclusion ou de sélection des immigrés (Taguieff 1995) : menace de déclin que fait peser l'introduction de « mauvais » étrangers susceptibles de mettre en péril la pureté biologique ou l'identité nationale, risque de contagion sanitaire (syphilis, tuberculose, maladies mentales), risque de dégénérescence morale (criminalité, délinquance, prostitution), danger politique de l'infiltration de noyaux allogènes sur le territoire national. Le langage de la race reste de mise pour trier entre les « bons éléments » et les « mauvais ». Il est utilisé par les experts, les hommes politiques de toute obédience et dans les rapports officiels, pour signifier la proximité ou la distance entre des ensembles humains qui peuvent aussi se dire « ethnie » ou « population ». Rompant radicalement avec les principes universalistes et humanistes, les spécialistes de l'immigration convertissent l'*assimilation* en *assimilabilité*, la mettant au service d'une classification raciale qui vise à hiérarchiser les différents Autres (Martial 1931, Mauco 1937).

Après la Deuxième Guerre mondiale, l'immigration va faire l'objet d'un contrôle accru de la part de l'État avec la mise en place de l'Office national d'immigration en 1945. Les experts continuent à faire un large usage de la notion d'assimilation, le plus souvent qualifiée de « culturelle ». Si la référence à la race est désormais abandonnée, la sélection des immigrants reste une préoccupation centrale. Les études de l'INED, devenue la source principale de connaissance sur les questions de migration, évaluent les capacités d'adaptation des immigrés en fonction de la distance culturelle qui les sépare des Français. Les enquêtes menées dans les années 1950 (Girard et Stoetzel 1953, Girard 1954) concluent que la grande proximité tant physique que culturelle entre Français et Italiens destinent ces derniers à l'assimilation, tandis que celle des Nord-

Africains paraît plus problématique, du fait du caractère traditionnel et patriarcal de leur culture, mais aussi des « mœurs musulmanes ». Plus que comme une religion, l'islam est représenté comme un mode de vie profondément ancré dans l'habitus des populations concernées, « une psychologie qui crée, par derrière toutes les apparences secondaires d'eupéanisation, un profond refus de toute assimilation » (Chevalier 1947). Dans les années 1960, la perspective de l'assimilation s'efface devant la logique opportuniste d'introduction d'une force de travail ajustée aux besoins de l'économie. Souvent recruté dans les anciennes colonies, l'immigré est alors essentiellement pensé comme un travailleur dont la présence provisoire justifie des conditions de vie hors travail (logement, vie familiale) particulièrement précaires.

## 2.2 La « crise » du modèle républicain et la politisation de la question migratoire

À partir des années 1980 la question de l'islam va progressivement venir au premier plan des débats politiques et médiatiques sur l'immigration. En 1983, lors d'une grève à l'usine PSA d'Aulnay sous Bois, le gouvernement socialiste dénonce l'emprise des musulmans sur le conflit, le ministre de l'Intérieur allant jusqu'à parler de « grève sainte ». Tandis que l'immigration se trouve reformulée comme un problème musulman (Hajjat et Mohammed 2013), elle devient au cours de ces mêmes années un thème majeur du débat politique et des luttes électorales sous l'impulsion de l'extrême-droite. L'autre élément marquant est l'entrée en scène politique des descendants des immigrés post-coloniaux (Marches pour l'égalité et contre le racisme en 1983).

Les années 1980 vont être le théâtre d'un double mouvement. On voit apparaître d'une part un nouveau discours célébrant la multiplicité de l'identité française, au-delà des seules différences régionales utilisées antérieurement, sous la Troisième République par

exemple, pour élaborer l'image d'une nation « unie dans sa diversité ». Le slogan « vivre ensemble avec nos différences », l'allocution du Président de la République sur les origines multiples des Français<sup>3</sup>, la théâtralisation du métissage culturel lors des cérémonies du bicentenaire de la Révolution française en 1989<sup>4</sup> manifestent cette tendance. D'autre part l'apparition et la diffusion rapide du terme *Beur* rend compte d'un processus relativement inédit en France : celui de la stabilisation d'une catégorie de l'entre-deux. Il signale que l'assimilation a cessé d'être cette transition inter-générationnelle qui faisait sortir de la condition d'étranger ou de travailleur immigré et vient mettre en cause l'efficacité de ce qu'on commence à désigner de façon emphatique comme le « modèle républicain ». Le constat de la crise de ce modèle provoque dans la classe politique un désarroi auquel les partis et le gouvernement répondent par une série de propositions et de mesures. La droite met l'accent sur le défaut d'assimilation des jeunes issus de l'immigration, qu'elle interprète comme un manque de loyauté au pacte républicain, justifiant la mise en cause de l'acquisition automatique de la nationalité (conférée par le *jus soli*). La gauche au gouvernement met l'accent sur un problème d'intégration sociale, qui incombe aux institutions et non pas aux immigrés, justifiant la création d'un secrétariat d'État à l'Intégration et celle en 1989 d'une institution spécialement chargée de penser la politique d'intégration des immigrés : le « Haut Conseil à l'intégration » (HCI).

La décennie constitue donc une période charnière dans les représentations collectives de l'identité française : le moment d'une prise de conscience d'une « crise » du modèle

---

<sup>3</sup> « Nous sommes français, nos ancêtres les Gaulois, un peu romains, un peu germains, un peu juifs, un peu italiens, un peu espagnols, de plus en plus portugais, peut-être qui sait polonais, et je me demande si déjà nous ne sommes pas un peu arabes ». François Mitterrand, Colloque sur « la pluralité des cultures », La Sorbonne, Paris, 18 mai 1987.

<sup>4</sup> Sans qu'elle ait eu de façon constante une grande influence sur les politiques publiques, cette image d'une France plurielle resurgit périodiquement : en 1998 lors de l'élan patriotique consécutif à la victoire au Mondial de football avec la formulation du slogan « Black-Blanc-Beur », et dix ans plus tard, avec la promotion du thème de la diversité au début de la présidence de Nicolas Sarkozy.

républicain, mais aussi celui où surgit la figure de l'étranger intérieur dont parle Etienne Balibar :

« [...] constitué par son « étrangèreté » même, assignée à diverses causes (essentiellement la race et la culture), mais en dernière analyse identifiée à une *altérité déplacée*, qui ne devrait pas « se trouver là où elle est », et par laquelle l'identité collective se trouve à la fois révélée à elle-même et remise en question, sinon menacée » (Balibar 2012 : 28).

Cette « altérité déplacée » va prendre place au-devant de l'arène publique avec l'affaire de Creil en 1989. L'interdiction faite à trois élèves portant un foulard d'accéder à leur établissement scolaire ouvre une longue séquence de controverses publiques et de débats parlementaires qui s'est conclue par la loi sur l'interdiction des signes religieux à l'école votée en 2004.

### 2.3 De la stigmatisation des cultures immigrées à la lutte contre la discrimination

L'affaire de Creil installe la laïcité au cœur de l'identité nationale. Elle constitue l'épisode clé de la requalification de la figure de l'immigré, stigmatisé par la différence des mœurs, en figure du musulman porteur d'un projet menaçant l'identité française. De ce point de vue, bien que prononcée deux ans après l'affaire de Creil, la célèbre phrase de Jacques Chirac évoquant « le bruit et l'odeur » des immigrés (« les Musulmans et les Noirs » est-il précisé) supposés indisposer leurs voisins, témoigne d'une vision des immigrés caractéristique d'une époque antérieure : celle d'un racisme teinté de primitivisme, qui stigmatisait les différences des manières, des modes de vie, des mœurs familiales, mais qui ménageait toutefois une place à la perspective assimilationniste, à travers les actions d'acculturation à la modernité et de médiation culturelle menées par

les travailleurs sociaux.

On trouve dans les premiers rapports du HCI une combinaison entre cette vision primitiviste et une philosophie de l'intégration tolérante aux différences culturelles. Dans son premier rapport, le HCI promeut « la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales » (HCI 1991 : 18). Dans les rapports remis les années suivantes, certaines de ces spécificités culturelles sont toutefois décrites de façon extrêmement négative et les populations auxquelles on les attribue sont vigoureusement appelées à y renoncer. Sont particulièrement visées les familles musulmanes et africaines dont les pratiques « remettent fondamentalement en cause les principes de la République ». Sont citées indistinctement des pratiques interdites par la loi française (l'excision, la polygamie), et d'autres attribuées à des comportements traditionnels : l'enfermement des femmes au foyer, la prise en charge d'enfants de membres de la famille, l'influence des chefferies traditionnelles, les rapports inégalitaires dans les familles maghrébines, « fruits d'une culture d'origine » que les garçons de deuxième ou troisième génération « reproduisent naturellement » (HCI 1995 : 23).

La fin des années 1990 va être marquée un retournement de tendance notable. Avec le retour de la gauche au pouvoir en 1997, la thématique de l'intégration va s'effacer derrière celle de la discrimination. La lutte contre la discrimination va constituer l'objet du rapport de 1998 du HCI, qui tranche sur les précédents par un langage plus technique et des analyses largement appuyées sur les travaux des chercheurs. En 2000, la ministre socialiste de l'Emploi Martine Aubry convoque des Assises de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations. Elle y affirme officiellement le passage de la question de l'intégration à celle de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits. Ce changement de perspective ne revient pas toutefois à abandonner le *credo* dans le

« modèle républicain », mais au contraire à en rétablir la portée morale, en rappelant le pacte qui lie l'adhésion des nouveaux venus aux valeurs de la République et la promesse d'égalité de la part de l'Etat.

« Etre citoyen suppose que la société à laquelle on appartient et dont on épouse les valeurs vous reconnaisse. Ce sentiment d'appartenance se fonde sur l'égalité des chances et des droits. Or, dans notre pays, ce principe républicain d'égalité est trop souvent bafoué »<sup>5</sup>.

#### 2.4 Immigration, valeurs républicaines et identité nationale

Les années 2000 sont ponctuées par des événements qui vont ramener au premier plan des débats politiques les questionnements sur le modèle républicain et la mise en cause de ses valeurs. Le match de football France-Algérie en 2001, lors duquel des jeunes d'origine algérienne conspuent la Marseillaise, et la révolte des banlieues en 2005 focalisent la question migratoire sur les choix identitaires des jeunes issus de l'immigration, leur loyauté envers la Nation républicaine et les menaces qu'ils font peser sur la cohésion nationale. Le 14 novembre 2005, le président de la république Jacques Chirac répond aux émeutes de banlieue par un discours solennel associant l'idée d'une crise de sens et d'identité chez les jeunes de banlieues, la nécessaire réussite de la politique d'intégration, le besoin d'ordre, la lutte contre les discriminations, l'unité de la République et la diversité de la société comme richesse. Le lien qui s'établit au cours de ces années entre la question migratoire et l'identité nationale trouvera sa traduction institutionnelle dans l'instauration en 2007 d'un très contesté Ministère de

---

<sup>5</sup> Discours de Martine Aubry, Ministre de l'emploi et de la solidarité, *Les Assises de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations*, Paris, La Défense, 18 mars 2000.

l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Co-développement, sous la présidence de Nicolas Sarkozy et juste après son élection.

Dans son dernier rapport, remis en 2009, le HCI s'inquiète des manifestations d'hostilité envers l'hymne national, qui questionnent « l'allégeance d'une partie de la jeunesse ». Allant au-delà de la demande ministérielle qui portait sur les nouveaux arrivants, il inclut les jeunes descendants d'immigrés dans le questionnement sur la transmission des valeurs et des mœurs françaises. S'il prend soin de dénoncer l'usage d'une terminologie ethnique pour désigner les auteurs de ces manifestations d'incivisme, les formulations employées ne sont pourtant pas exemptes de désignations qui tracent une frontière interne à la nationalité française. Tout en réitérant « la très forte adhésion de nos concitoyens au modèle républicain », il précise : « En même temps, ils attendent des immigrés et de leurs enfants qu'ils s'adaptent aux valeurs et aux mœurs français » (p. 40, souligné par nous). Les enfants des immigrés, pour la plupart de nationalité française, se trouvent ainsi exclus de la communauté des citoyens et objets de ses attentes. La mise à l'écart est accentuée par le fait que l'injonction n'est pas seulement de respecter les institutions de la République mais de s'adapter à des mœurs françaises dont ils seraient éloignés. L'objet du délit (les sifflets contre l'hymne national) n'ayant pas grand rapport avec lesdites mœurs, ce défaut d'adaptation relève moins du constat que du préjugé et ses causes restent implicites. La juriste Jacqueline Costa-Lascoux, qui a antérieurement participé aux travaux du HCI, les attribue à des cultures « profondément attachées à une loi religieuse, dont la vocation déclarée est de régir l'ensemble de la vie privée et des actes de la vie publique » (Costa-Lascoux 2006 : 75).

L'opposition entre une culture moderne-civique-universelle et des cultures traditionnelles-patriarcales-communautaristes est clairement perceptible dans le texte de présentation du Contrat d'accueil et d'intégration (le CAI) mis en place en 2006 et qui

est censé établir les engagements réciproques conclus entre l'État et un ressortissant étranger souhaitant s'installer durablement en France. Il y est affirmé que « l'idéal républicain est un idéal universaliste inscrit comme une modernité par rapport aux systèmes traditionnels » (p. 20). Le dispositif se présente comme un contrat, mais l'accent est mis surtout sur l'obligation qui est faite à l'immigré de manifester « sa volonté d'adhérer aux principes républicains ». Outre les tests linguistiques, il est associé au suivi de journées de formation obligatoires, qui comprennent un volet de « formation civique », orienté vers les valeurs républicaines et leur explication (p. 34). Nous disposons d'études précises (Gourdeau 2016, Hachimi Allaoui 2016) montrant comment l'enseignement des valeurs de la république ne se contente pas d'en exposer les principes au regard du Droit que tout un chacun a l'obligation de respecter, mais provoque la mise en altérité des signataires.

Le lien entre culture nationale et morale civique qui n'a cessé de se renforcer depuis l'affaire de Creil, a conduit à focaliser l'identité nationale autour de valeurs construites comme la propriété d'un Nous français en symétrie avec celles supposées « communautaristes » des musulmans (Noiriel 2007 : p. 61).

D'une part, la mise en avant de la laïcité comme valeur autoréférentielle a transformé ce qui était un engagement de l'État (à faire respecter la liberté de conscience) en critère de jugement du « défaut d'assimilation » des candidats à la naturalisation (Hajjat 2012) ou des signataires du CAI. D'autre part, en devenant emblématique de l'identité nationale, l'égalité entre les hommes et les femmes a imposé le voile comme l'objet le plus apte à servir de signe d'une assimilation doublement défectueuse, sur les plans culturel et civique (Fassin 2006). Il fait la jonction entre deux traits caractéristiques d'une altérité anti moderne, qui justifient la réprobation morale dont elle est l'objet :



l'archaïsme d'un arrangement des sexes basé sur l'oppression des femmes, et une forme de religiosité radicale qui résiste à tout compromis avec les normes républicaines.

Parallèlement, on a vu s'affirmer depuis les années 1990 une tendance à l'autochtonisation du majoritaire qui va tout naturellement donner lieu à son auto-ethnisation, que traduit l'expression « Français de souche ». En fait l'autochtonie est déjà implicitement contenue dans la notion même d'assimilation qui suppose la légitimité de ceux qui n'ont pas migré à édicter les comportements convenables auxquels les nouveaux arrivants doivent se conformer. La nouveauté réside dans la mise au jour de cet implicite sous forme de classifications quasi officielles, légitimées par l'utilisation qu'en font les démographes (Tribalat 1996). Avec l'innovation que représente dans les études quantitatives sur l'immigration la prise en compte de l'origine des Français, ce qui change c'est la nature de la frontière entre des Nous et des Eux. La catégorie englobante et non ethniquement marquée de Français dans laquelle les immigrés étaient supposés se fondre par assimilation cède la place à deux catégories spécifiées par leur origine : les Français de souche et les gens originaires d'ailleurs. Quoique l'ouvrage de Michèle Tribalat se réclame d'une perspective assimilationniste, ce changement de positions manifeste en fait l'épuisement de l'assimilation. C'est ce qui explique le caractère virulent et très polémique du débat qui s'en est suivi, entre les chercheur-e-s qui dénonçaient l'établissement de statistiques ethniques au nom du modèle républicain et ceux/celles qui dénonçaient le fossé entre la proclamation assimilatrice et la réalité des discriminations qu'elle occultait<sup>6</sup>.

Ces tendances, notons-le, ne sont pas spécifiquement françaises. La culturalisation de la citoyenneté, l'accent mis sur les valeurs et l'essentialisation des identités majoritaires

---

<sup>6</sup> Les termes de ce débat sont exposés dans deux ouvrages collectifs : CARSED, 2009 ; COMEDD 2010.

sont des composantes de l'émergence d'un « nouveau nationalisme » et des discours nativistes constatés dans d'autres pays européens d'immigration (Duyvendak 2011, ainsi que le chapitre X du présent ouvrage). Ce qui leur donne une résonance particulière dans le cas français, c'est qu'elles viennent heurter de front la proclamation universaliste du « modèle républicain ».

## **Conclusion**

Loin d'être toujours inspirées par un modèle républicain théoriquement assimilateur, les politiques migratoires ont suivant les circonstances et les changements de pouvoir politique, produit des effets intégrateurs ou accentué la séparation entre Nous et les autres. L'assimilation, comme processus de naturalisation juridique et culturelle des étrangers les transformant en Français, s'est incontestablement réalisée pour nombre d'immigrés depuis que la France est devenue un pays d'immigration. En tant qu'idéologie, elle a toutefois été mise au service de politiques publiques combinant une visée inclusive et l'infériorisation de cultures particularistes, un universalisme émancipateur et des frontières tracées selon un schème généalogique, par la naturalisation de propriétés (la race, l'autochtonie, la culture, les valeurs) qui seraient celles des « vrais » Français (Tahata 2018).

Cette ambivalence est devenue de plus en plus criante à la fin du XX<sup>e</sup> siècle avec le déclin des récits binaires où la vertu se trouvait du côté de la science, du progrès, de la raison, appelées à triompher de l'obscurantisme et du retard culturel des périphéries nationales et extérieures. Ces récits, qui ont connu une grande longévité, ont commencé à être mis en cause (au-delà des cercles philosophiques anti-Lumières ou antimodernes qui ont une longue tradition en France, de Joseph de Maistre à Charles Maurras) par

l'entreprise de déconstruction de l'eurocentrisme des Lumières et du discours de supériorité de l'Occident (Saïd 1980, Chakrabarty 2000). Les valeurs universelles apparaissent comme l'expression d'une hégémonie désormais contestée, exercée par certaines sociétés qui monopolisent les prétentions à l'universalité et les dénie à d'autres.

Dans l'espace public français, ce désenchantement de l'universalisme qui était une valeur centrale du « modèle républicain » s'est traduit, au-delà des oscillations des politiques publiques, par une évolution dans la représentation des rapports entre majoritaires et minoritaires qui ébranle les fondements mêmes de ce modèle. Celui-ci n'en conserve pas moins sa force normative propre en tant que construction discursive. Il est évoqué pour disqualifier des comportements, pour intimer des rappels à l'ordre, pour justifier des mesures répressives ou des restrictions des droits prises à l'égard des populations minoritaires<sup>7</sup>, sur fond de tensions sécuritaires associées aux attentats et d'une « crise migratoire » qui a donné lieu à une nouvelle forme de moralisation de la question migratoire (Streiff-Fénart 2018). Mais privé de l'horizon universaliste qui lui conférait la force morale d'une visée inclusive, ce « modèle républicain » court le risque de n'en conserver que le versant exclusif de stigmatisation des cultures minoritaires, renouant ainsi avec la hiérarchisation morale des cultures qui ont marqué les politiques migratoires en d'autres temps.

Lorsqu'on l'envisage par l'entrée de l'immigration, des politiques migratoires et des représentations des immigrés, la relation entre culture et morale est toujours en question, mais sous des formes toujours renouvelées. Elle peut donner lieu à la célébration de la richesse des différences ou à la justification de l'exclusion/marginalisation de populations. Quelle que soit la formulation de cette relation, ce qui compte, semble-t-

---

<sup>7</sup> Verbalisation du voile intégral dans les rues ou du burkini sur les plages et interdiction d'accompagnement des sorties scolaires aux mères voilées.

il, c'est l'importance qu'elle revêt en soi pour penser le rapport entre Nous et les Autres et pour, dans le même temps, servir à la définition de ce que ces termes recouvrent.

### **Références bibliographiques**

Balibar étienne, 2012. « L'introuvable humanité du sujet moderne », *L'Homme*, n° 203-204, pp. 19-50.

Bertossi christophe, 2009. « La République "modèle" et ses discours modélisants : l'intégration performative à la française », *Migrations Société*, vol. 21, n° 122, pp. 39-76.

CARSED, 2009. *Le retour de la race. Contre les statistiques ethniques*, Paris, Éditions de l'Aube.

Chakrabarty dipesh, 2000. *Provincializing Europe*, Princeton, Princeton University Press.

Charles christophe, 2006. « Préface » in Carole Reynaud-Paligot (dir.), *La République raciale*, Paris, Presses universitaires de France.

Chevalier louis, 1947. *Le problème démographique Nord-Africain*, INED, Paris, Presses universitaires de France.

COMEDD, 2010. *Inégalités et discriminations*, Rapport du comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations.

Costa-Lascoux jacqueline, 2006. « L'intégration, une philosophie à l'épreuve des faits », *Revue Européenne des Sciences Sociales*, n° 135, pp. 63-78.

Duyvendak jan willem, 2011. *The Politics of Home. Belonging and Nostalgia in Western Europe and the United States*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.

Fassin éric, 2006. « La démocratie sexuelle et le conflit des civilisations », *Multitude*, 3/26, pp. 123-131.

Girard alain, 1954. « L'assimilation culturelle des immigrants en Belgique », *Population*, vol. 9, n° 1, pp. 146-148.

Girard alain et Stoetzel jean, 1953. *Français et étrangers*. Cahiers de l'INED, n° 19 et 20.

Gourdeau camille, 2016. « Un contrat au service de l'identité nationale », *Plein Droit*, vol. 3, n° 110, pp. 32-35.

Hachimi Alaoui myriam, 2016. « L'immigration familiale : une obligation d'intégration républicaine. Le cas du Contrat d'Accueil et d'Intégration », *Recherches familiales*, vol. 1, n° 13, pp. 79-93.

Hajjat abdellali et Mohammed marwan, 2013. *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le problème musulman*, Paris, La Découverte.

Hajjat abdellali, 2012. *Les frontières de l'identité nationale*, Paris, La Découverte.

Haut Conseil à l'Intégration, 1991. *Pour un modèle français d'intégration*, Rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation Française.

— 1995. *Liens culturels et intégration*, Rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation Française.

Lochak danièle, 2007. « Le "modèle républicain" dans le débat public. Usages rhétoriques et reconstitution mythique », in Bertrand Badie et Yves Déloye (dir.), *Le temps de l'État. Mélanges en l'honneur de Pierre Birnbaum*, Paris, Fayard, pp. 398-407.

Martial rené, 1931. *Traité de l'immigration et de la greffe inter-raciale*, Paris, Larose.

Mauco georges, 1937. *L'assimilation des étrangers en France*, Paris, Société des Nations.

Morice alain, 2000. « "Choisis, contrôlés, placés". Renouveau de l'utilitarisme migratoire », *Vacarme*, n° 14, pp. 56-60.

Noiriel g rard, 2001. * tat, nation et immigration, vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin.

— 2007. *  quoi sert « l'identit  nationale » ?*, Marseille,  ditions Agone, collection « Pass  & pr sent ».

Renan ernest, 1992 [1887]. *Qu'est-ce qu'une nation*,  ditions Presses Pocket.

Sa id edward, 1980 [1978]. *L'Orientalisme*, Paris,  ditions du Seuil.

Schnapper dominique, 2006. « L' chec du "mod le r publicain" ? R flexion d'une sociologue », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n 4, pp. 759-776.

Schor ralph, 1996. *Histoire de l'immigration en France*, Paris, Armand Colin.

Streiff-F nart jocelyne, 2018. « Pour en finir avec la moralisation de la question migratoire », *Mouvements*, vol. 1, n  93, pp. 13-21.

Tahata yumiko, 2018. « D finir "les Franais", une question de race ? », *Mots. Les langages du politique*, vol. 1, n  116, pp. 39-54.

Taguieff pierre andr , 1995. « Face   l'immigration : mixophobie, x nophobie ou s lection », *Vingti me Si cle. Revue d'histoire*, n  47, pp. 103-131.

Tribalat mich le, 1996. *De l'immigration   l'assimilation. Enqu te sur les populations d'origine  trang re en France*, Paris, La D couverte/INED.